

Suivez le procès de Christine Malèvre ! - 1/1

Suite du dossier Euthanasie : Mort douce ou meurtre ? Avec le procès de Christine Malèvre ! Celle ci comparait jusqu'au 31 mars devant la cours d'assises des Yvelines...

Lors de son interrogatoire sur le fond de l'affaire, Christine Malèvre a reconnu avoir "aidé à mourir" deux patients. "Je reconnais avoir eu des gestes que je n'aurais pas dû avoir en tant qu'infirmière, deux gestes pour deux patients (qui) sont peut-être à l'origine de leur décès", a dit la jeune femme avec des sanglots dans la voix qui l'ont obligée plusieurs fois à interrompre sa déclaration. Pour les autres cas qui lui sont reprochés, elle a déclaré: "je n'y suis absolument pour rien". Le début de ce deuxième jour d'audience a été marqué par les sanglots de l'épouse de l'un des malades qui aurait été assassiné par Christine Malèvre, Jacques Gutton. Assise sur le banc des parties civiles, elle a éclaté en sanglots lorsqu'un avocat des familles a rappelé que celles-ci reprochaient notamment à l'infirmière d'avoir été privées du droit "d'accompagner leurs proches jusqu'à la fin"...

Dans l'après-midi, la cour a commencé à entendre le corps médical, l'entourage professionnel de Christine Malèvre...

Première journée d'audience (20/01/03)

Au début de la première audience, une passe d'armes a éclaté à propos de "La Marche du Siècle", l'émission télévisée sur l'euthanasie à laquelle Christine Malèvre avait participé en septembre 1998. Les avocats des parties civiles souhaitaient se limiter à la diffusion devant les jurés de la seule intervention de l'infirmière alors que Me Libmann, avocat de l'accusée, exigeait la retransmission de l'intégralité. Le président de la cour a réservé sa réponse...

L'après-midi a été consacrée à l'étude de la personnalité de Christine Malèvre, qui encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Après avoir "avoué" une trentaine de meurtres lors de sa garde à vue, la jeune femme était revenue sur ses aveux, reconnaissant avoir donné la mort à seulement trois patients souffrant d'une maladie incurable et à leur demande, ce que les familles des victimes contestent...